

SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE

La Mission locale en grève

Les salariés protestent contre le refus du licenciement d'un conseiller accusé de piratage informatique.



Des salariées, portant le brassard En grève, témoignent aux côtés de leur directeur, Ahmed Kassim-Issé, et du vice-président, Philippe Delannoy.

Comme elle l'a fait le 17 décembre 2018, l'inspection du travail vient de refuser à la Mission locale du Plateau picard le droit de licencier Ludovic Mourault, conseiller en insertion depuis le 16 octobre 1996. Elle avait deux mois pour se prononcer. Le délai s'achevant le 20 septembre, la procédure veut que silence signifie refus. Le syndicaliste CGT est donc maintenu à son poste, qu'il retrouvera à son retour d'arrêt maladie. Pour protester, la moitié du personnel a déclenché une grève le lundi 14 septembre, à laquelle s'est associée le directeur, Ahmed Kassim-Issé, soutenu par Patrice Fontaine, président de la structure et conseiller départemental.

« Si mon honneur n'est pas rétabli, j'irai en Conseil d'État, voire à la Cour européenne des droits de l'Homme »
Ahmed Kassim-Issé, directeur

teuil et vice-président de la mission locale, qui confirme. Le dossier ayant été classé sans suite, le directeur ne s'est pas arrêté là. « Le tribunal administratif va prochainement statuer sur cette plainte. Si mon honneur n'est pas rétabli, j'irai en Conseil d'État, voire à la Cour européenne des droits de l'Homme », affirme ce dernier.

DES CAPTURES D'ÉCRAN

La demande de licenciement, aujourd'hui rejetée, porte sur un autre sujet : « Ce monsieur s'est frauduleusement introduit dans le système de mon ordinateur, en utilisant mes codes secrets, poursuit Ahmed Kassim-Issé. Il a effectué 1 000 tentatives et a pu entrer à 223 reprises en contact avec mes mails, allant jusqu'à réaliser des captures d'écran. Mon intime conviction est que le motif de ce piratage était de faire disparaître des éléments compromettants pour ce personnage. » Interrogé sur ces agissements, Ludovic Mourault livre une tout autre version : « Durant le confinement, on m'a octroyé un ordinateur pour travailler de chez moi. C'est par pur hasard que j'ai eu accès à la boîte mail du directeur. Mes connaissances en informatique sont bien trop réduites pour que je puisse pira-

né raison. »

Rencontreé lundi matin à l'extérieur du site, des collègues de Ludovic Mourault témoignent : « À travers cette intrusion comme un virus car je suppose que des échanges passés entre le directeur et moi, concernant ma situation personnelle, ont été vus et lus par ce monsieur ! » Un autre poursuit : « Nous ne l'avons pas élu comme représentant du personnel. C'est sa centrale syndicale qui l'a désigné, l'a imposé. » « Appavoir proféré des injures raciales fait encore pire et on ne peut pas vivre. Moi je ne veux plus travailler avec un type comme ça ! »

Pas de quoi déstabiliser l'intéressé. « Ma centrale syndicale me soutient à fond. Mes activités sont légales. Je ne fais pas de cadeaux en me laissant exercer mes mandats. Ce que tu ne dit pas, c'est qu'on me harcèle. Les membres du conseil d'administration voudraient un monde sans syndicat. Moi, je suis au bout du rouleau. J'ai hâte que cette affaire prenne fin. Dire qu'ils en sont arrivés à inventer des injures raciales... Je ne suis pas Suprem mais un homme épuisé par tant de surveillance. »

Patrice Fontaine, n'entend pas rester là. « Nous allons demander

Tout a commencé fin 2018, quand une plainte est déposée à l'encontre du syndicaliste pour injures raciales, menaces de mort et vio-